



Podcast : PER et assurance vie : faut-il choisir ?

 01/03/2021

Pour épargner pour votre retraite, vous pouvez ouvrir un PER (Plan d'épargne retraite) ou / et une assurance vie. On ne présente plus l'assurance vie, l'un des placements préférés des Français. Le PER (Plan d'épargne retraite) plus récent, est moins installé. Vous vous demandez alors, si vous possédez déjà une assurance vie, s'il vaut mieux ouvrir un PER ou conserver son assurance vie? Ou quel contrat choisir pour préparer au mieux sa retraite ? Pour faire la lumière sur toutes ces questions, retrouvons aujourd'hui Nathalie Mandrile, responsable des offres épargne et retraite chez BNP Paribas Cardif.

Ecoutez le podcast ou prenez connaissance de sa retranscription ci-dessous.



Pour en savoir plus sur l'Assurance vie, retrouvez tous [nos podcasts sur ce sujet](#).

Retrouvez l'intégralité des [podcasts pour comprendre l'épargne retraite](#)

Retranscription de faut-il choisir entre PER et assurance vie ?

00:00:00

Karine Pillot-Gaubert : Bonjour et bienvenue dans ce nouvel épisode d'Éclairons La Retraite ! C'est avec plaisir que je vous retrouve aujourd'hui pour parler Plan Épargne Retraite ET assurance vie ! On ne présente plus l'assurance vie, l'un des placements préférés des Français. Le PER, Plan Épargne Retraite, plus récent, est moins installé. Vous vous demandez alors, si vous possédez déjà une assurance vie, vaut-il mieux ouvrir un PER ou conserver mon assurance vie? Ou quel contrat choisir si je veux préparer au mieux ma retraite ? Pour faire la lumière sur toutes ces questions, je reçois Nathalie Mandrile, responsable des offres épargne et retraite chez BNP Paribas Cardif. Bonjour Nathalie.

00:00:33

Nathalie Mandrile : Bonjour Karine.

00:00:35

Karine : Pour commencer, pourriez-vous nous aider à y voir plus clair entre le PER et l'assurance vie?

00:00:40

Nathalie : Alors tout à fait. Le Plan d'Épargne Retraite, dit PER, est un contrat dédié à la préparation de la retraite. On le trouve sous 2 formes possibles, soit sous forme d'un contrat d'assurance vie, soit sous forme d'un compte titres.

L'assurance vie quant à elle, est largement répandue auprès des Français. Ils en ont fait leur placement préféré depuis longtemps. Ce produit permet de se constituer une épargne pour financer des projets, des coups de cœur, ... Et d'ailleurs, beaucoup de Français l'ont utilisée jusqu'à présent pour préparer leur retraite.

Pour aller plus loin : [PER Assurance ou PER Compte-titres : comment choisir ?](#)

00:01:08

Karine : Le PER et l'assurance vie sont 2 contrats qui permettent de se constituer une épargne. Ont-ils d'autres points communs?

00:01:13

Nathalie : Oui, ils en ont plein ! Effectivement ces 2 types de placements sont faits pour mettre de l'argent de côté pour préparer son avenir. Alors, les points communs sont nombreux.

Parmi ceux-ci, il y a les modalités de souscription. Elles sont similaires. Toute personne peut souscrire à un produit d'assurance vie ou un Plan d'Epargne Retraite. Qu'on soit salarié, qu'on soit TNS (Travailleur Non Salarié), qu'on soit fonctionnaire, ... Et sans condition d'âge.

La façon d'alimenter son contrat, elle aussi, est identique. On peut opter pour des versements libres, des versements réguliers ou les 2 ; et ceci sans restriction de montant.

Les 2 produits proposent aussi d'investir son argent sur des fonds sécurisés, comme les fonds en euros. Mais également sur des supports plus dynamiques qui, eux, sont investis en actions, en obligations ou en immobilier.

Également, les moyens de consommation du capital, qui a été constitué au fil du temps, sont semblables. On peut faire un retrait d'argent, partiel ou total, ou on peut demander une rente. Ou on peut faire un mix des 2.

Les 2 contrats permettent de désigner des personnes de votre choix pour toucher les capitaux, si malheureusement votre décès intervient avant la fin de votre contrat.

00:02:16

Karine : Toutefois, ils ont une différence majeure : la disponibilité de l'épargne. Ce qui explique finalement leur raison d'être, non?

00:02:22

Nathalie : Oui, tout à fait. La disponibilité de l'épargne n'est pas tout à fait la même. En tout cas, ne s'exerce pas au même moment selon qu'on a un contrat d'assurance vie ou un PER.

Donc l'assurance vie sert un peu pour tous les types de projets que l'on a : pour financer les études de ses enfants, pour se faire plaisir, pour compléter un apport lors d'un achat immobilier...

Et du coup, l'assurance vie est très souple. On peut récupérer son argent quand on veut.

Quelle que soit la raison, et parfois simplement par besoin de liquidités.

Le PER, quant à lui, est un contrat qui est dédié à la préparation de votre retraite. Donc, les sommes qu'on y place sont disponibles au moment de la retraite. C'est fait pour ça.

À la retraite, vous pouvez utiliser votre capital selon vos besoins : sous forme de remboursements réguliers (la rente) pour venir alimenter un compte courant pour les dépenses de tous les jours ou, selon vos envies, sous forme de retraits.

Malgré tout, une petite nouveauté a été amenée par la loi PACTE qui a créé le Plan d'Épargne Retraite. C'est qu'en cas d'achat de résidence principale, le PER peut être utilisé pour compléter votre apport. Mais la fiscalité ne sera pas tout à fait la même.

Pour aller plus loin : [Comment fonctionne le Plan d'épargne retraite individuel \(PER Individuel\) ?](#)

00:03:29

Karine : La fiscalité, justement, applicable à ces 2 contrats, est différente. Nous l'avons d'ailleurs détaillée dans un autre podcast. Pourriez-vous néanmoins nous donner juste quelques éléments de fiscalité à avoir en tête quand il s'agit d'assurance vie et de PER ?

00:03:41

Nathalie : Oui, bien sûr. En résumé, le PER a l'avantage des déductions fiscales possibles sur le revenu lors des versements. Et l'assurance vie a une fiscalité plus faible à la sortie.

Donc, si on veut aller un peu plus loin : lorsque vous épargnez sur un Plan d'Épargne Retraite, le montant de vos versements est déductible de votre revenu imposable, dans une certaine limite. Plus vos revenus sont élevés et plus votre niveau d'imposition est élevé, et donc plus l'économie d'impôt est importante.

Si vous bénéficiez d'une économie d'impôt à l'entrée du Plan d'Épargne Retraite, vos rachats seront en revanche fiscalisés. Alors, si l'on considère que vos revenus en activité sont supérieurs aux revenus que vous avez une fois à la retraite, l'opération est avantageuse. Donc, ceci est une différence majeure avec l'assurance vie.

Sur un contrat d'assurance vie, vos versements ne vous ouvrent aucun avantage fiscal à l'entrée. Mais lorsque vous aurez besoin de votre argent, lorsque vous rachèterez votre contrat, alors là, la fiscalité sera plus faible que sur le PER.

Pour aller plus loin : [La fiscalité des Plans d'épargne retraite \(PER\)](#)

00:05:42

Karine : Maintenant que nous avons passé en revue les principaux points communs et différences entre ces 2 contrats, aidons maintenant nos auditeurs, à savoir s'il faut faire un choix entre son assurance vie et un PER.

00:05:51

Nathalie : Le choix entre le PER et l'assurance vie, finalement, il se fait en fonction de votre situation personnelle.

Et c'est vrai qu'au moment de prendre ses décisions, il est bien d'être entouré d'un conseiller qui va vous aider à préparer vos projets d'épargne.

Alors, ces projets d'épargne se font en fonction de vos objectifs.

Si votre but 1er est de préparer votre retraite, peut-être allez-vous vous orienter vers le Plan d'Épargne Retraite.

Notamment parce qu'il incite à une certaine discipline en conservant votre épargne. Et ceci vous aide à atteindre votre objectif, c'est-à-dire, d'avoir des revenus au moment de votre passage à la retraite.

Si la préparation de votre retraite est un objectif secondaire, ou que vous êtes jeune, dans ce cas, la souplesse de l'assurance vie va peut-être plus vous intéresser.

Mais comme nous l'avons déjà évoqué tout au long de ce podcast, les 2 enveloppes sont complémentaires. Vous pouvez tout à fait souscrire à ces 2 produits, et répartir votre épargne entre les 2 contrats.

Et bien sûr, vous pouvez faire évoluer la répartition entre l'un et l'autre de ces contrats selon l'évolution de vos objectifs ou de votre situation professionnelle, familiale, fiscale, etc...

Maintenant, un autre angle pour choisir, c'est peut-être celui de la fiscalité.

Si votre tranche d'imposition est faible, ou que la déduction fiscale immédiate n'est pas votre priorité, alors dans ce cas-là, favorisez l'assurance vie. Si vous êtes bien installé, que vous avez des revenus réguliers, ou même déjà une épargne de côté, dans ce cas-là, favorisez le Plan d'Épargne Retraite pour bénéficier de la déduction fiscale, par exemple. Celle-ci est d'autant plus intéressante que vos revenus sont importants. Plus votre tranche marginale d'imposition est élevée, plus l'économie d'impôt est conséquente. Ainsi, à partir d'un TMI (taux marginal d'imposition) supérieur à 30 %, le rendement d'un Plan d'Épargne Retraite est forcément supérieur à celui d'une assurance vie.

Autre moyen aussi de prendre une décision, c'est que si vous êtes cigale et que vous voulez vous assurer des revenus complémentaires pour votre retraite. À ce moment-là, le PER est une bonne solution parce qu'on est un peu moins tenté d'aller piocher dans son épargne.

00:07:22

Karine : En vous écoutant, j'ai vraiment le sentiment qu'en réalité, le PER et l'assurance vie sont complémentaires. Ils permettent de poursuivre des objectifs différents, selon des modalités différentes. Nous pourrions très bien choisir les 2 finalement !

00:07:32

Nathalie : Alors, tout à fait, vous pouvez très bien souscrire à ces 2 produits et répartir votre épargne entre les deux contrats.

Ceux-ci ne prévoient aucune contrainte de versement. Vous pouvez adapter votre effort d'épargne selon vos disponibilités financières, que ce soit en investissant dans l'assurance vie et/ou en investissant dans les produits d'épargne retraite. Vous pouvez faire évoluer cette répartition selon vos objectifs et votre situation.

00:07:58

Karine : Merci mille fois Nathalie de nous avoir éclairé sur cette complémentarité qui existe entre le PER et l'assurance vie. Et merci à vous de nous avoir écoutées. N'hésitez pas à partager ce podcast et à en parler autour de vous. Quant à moi, je vous dis à très bientôt pour un nouvel épisode d'Eclairons la retraite.